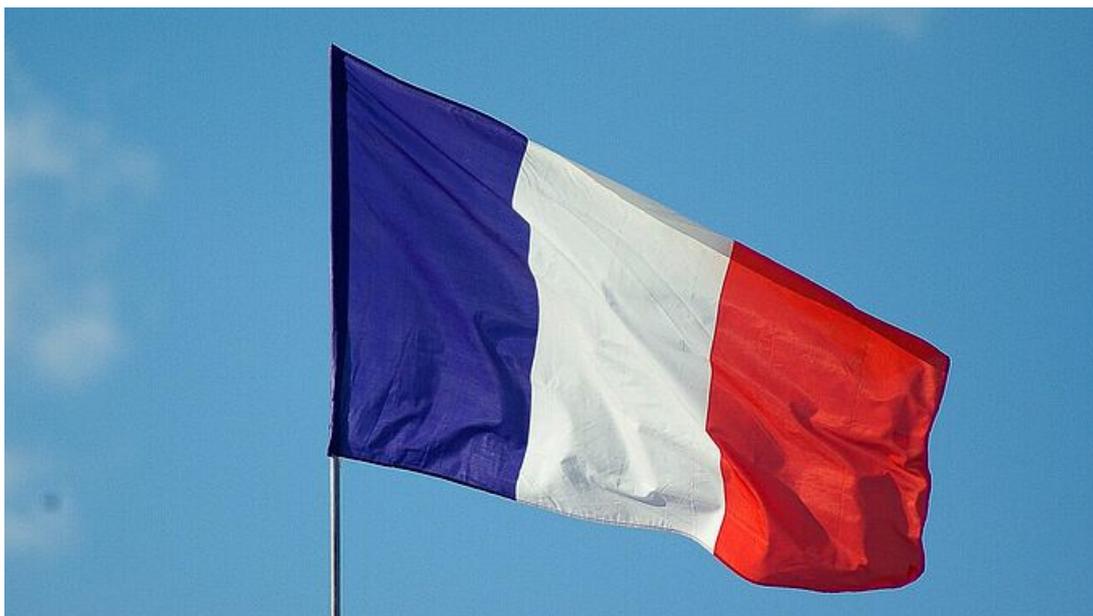


# Cérémonies du 8 mai 2025

À l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, deux cérémonies commémoratives auront lieu à Uzès le jeudi 8 mai 2025.

Publié le 28 avril 2025



## Cérémonies du 8 mai 2025 à Uzès

**À l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, deux cérémonies commémoratives auront lieu à Uzès le jeudi 8 mai 2025 :**

**> 10h45 - Cérémonie au carré militaire du cimetière catholique (Chemin du Péroulet)**

- Lecture de l'ordre du jour n°9 adressé à la première armée française par le général de Lattre de Tassigny le 9 mai 1945. À cette occasion, le drapeau de l'association « Rhin et Danube » sera présent. Cette association regroupait les Uzétiens ayant combattu au sein de la 1<sup>ère</sup> armée et son drapeau est conservé par le comité du Souvenir Français d'Uzès.
- Hommage aux soldats morts pour la France reposant dans le carré militaire.

**> 11h15 - Cérémonie au monument aux morts (avenue de la Libération)**

- Commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation sans condition de l'Allemagne, le 8 mai 1945, qui a marqué la fin des combats en Europe.
- Allocution du Maire d'Uzès.
- Hommage aux Uzétiens morts pour la France durant la deuxième guerre mondiale.



Cette journée rendra hommage aux combattants et aux populations civiles touchés par le second conflit mondial. Elle prendra cette année une dimension toute particulière en marquant, dans la continuité des 80 ans du débarquement en Normandie, les 80 ans de la victoire des Alliés et de la capitulation sans condition de l'Allemagne, le 8 mai 1945, qui a marqué la fin des combats en Europe.



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

#### **MAIRIE D'UZÈS**

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

#### **HORAIRES:**

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)